Informations communiquées par la CNAF (21 octobre 2021)

Après un point de situation complet sur les différents cas de blocage constatés, je vous prie de trouver dans le tableau ci-dessous les conseils à transmettre à votre public et vos adhérents.

Ces mesures permettent à l’usager réfugié d’envoyer sa déclaration trimestrielle des ressources par internet.

|  |  |
| --- | --- |
| **Situation de l’usager** | **Modalité de connexion au**[**caf.fr**](http://caf.fr/) |
| L’usager est déjà allocataire et possède une carte Vitale (donc un numéro de sécurité sociale (NIR) commençant par le chiffre 1 ou 2) | Il se connecte grâce à son numéro de sécurité sociale et à son mot de passe (qu’il sera invité à remplacer) |
| L’usager est déjà allocataire (droits ouverts) et possède un NIA (numéro d’attente commençant par le chiffre 7 ou 8)   | Il peut contacter la Caf par téléphone au 3230 (numéro gratuit), elle lui communiquera son NIR si son identité a été certifiée. Avec ce NIR, il pourra créer ou se connecter à son compte. *Si vous identifiez plusieurs allocataires concernés, il est opportun de contacter votre référent Caf réfugiés pour convenir une procédure d’échange d’information (en annexe liste des référents Réfugiés).* |
| L’usager n’a pas encore de Nia car son dossier est cours d’affiliation | Dans l’attente de recevoir son NIA, l’usager peut adresser tout document (déclaration de ressources, RIB, copie pièce d’identité, …) nécessaire à la gestion de son dossier par mail à transmettreundocument.cafXX@info-caf.fr (XX : numéro du département de la caf ; caf Loire-Atlantique : 44, caf Loire : 42, caf de Paris :75). *N.B. : cette boîte mail est utilisée pour l’envoi de documents et non pour déclarer sa situation dans le corps du mail.* |
| L’usager n’est pas allocataire et n’a pas de NIR ni de NIA | Il créé son compte sur le [caf.fr](http://caf.fr/) en demandant une prestation en ligne. A l’issue de sa démarche, il dispose d’un identifiant provisoire à 8 chiffres précédé de la lettre P. |